

218C0661
FR0010417345-FS0330

29 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mars 2018, la société Deerfield Management Company, L.P.¹ (780 Third Avenue, 37th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Deerfield Parnters, L.P. dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mars 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 450 000 actions DBV TECHNOLOGIES² représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES⁴.

¹ Contrôlée par M. James E. Flynn. Aucun membre de la chaîne de contrôle ne détient par ailleurs des titres DBV TECHNOLOGIES.

² A savoir 2 900 000 American Depositary Receipts (ADR) représentant 1 450 000 actions.

³ Sur la base d'un capital composé de 29 189 190 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqués de la société DBV TECHNOLOGIES diffusés les 21, 23 et 26 mars 2018.